

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ



Le fabricant soussigné :
KEYPROD
66 avenue des Champs Élysées
75008 PARIS

Déclare sous sa seule responsabilité que le produit :

Nom du produit : KeyVibe
Modèle : KP.VBE
Référence du modèle : KP.VBE.XXXX.XX
N° de série : KP.VBE.XXXX.XX.XXXXXX

Est conforme aux dispositions réglementaires définies par :

Les directives européennes :

2014/53/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE.

2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

2015/863/UE modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations.

Les normes harmonisées :

EN 61010-1 : 2010/ A1 : 2016	Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire – Partie 1 : Exigences générales
EN 61000-6-2 : 2005 / AC : 2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 6-2 : Normes génériques - Immunité pour les environnements industriels
EN 61000-6-4 : 2007 / AMD1 : 2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 6-4 : Normes génériques Norme sur l'émission pour les environnements industriels
ETSI EN 301489-1 V2.2.3	ElectroMagnetic Compatibility (EMC) Standard for radio equipment and services; Part 1: Common technical requirements; Harmonised Standard for ElectroMagnetic Compatibility

ETSI EN 301489-17 V3.2.0	ElectroMagnetic Compatibility (EMC) Standard for radio equipment and services; Part 17: Specific conditions for Broadband Data Transmission Systems; Harmonised Standard for ElectroMagnetic Compatibility
EN 62311 : 2008	Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz – 300 GHz)
EN 62479 : 2010	Évaluation de la conformité des appareils électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz)
EN 300 328 V2.2.2	Wideband transmission systems; Data transmission equipment operating in the 2,4 GHz band; Harmonised Standard for access to radio spectrum
EN 301 893 V2.1.1	5 GHz RLAN; Harmonised Standard covering the essential requirements of article 3.2 of Directive 2014/53/EU

L'organisme notifié Emitech (0536) a réalisé l'examen UE de type selon l'annexe III de la directive 2014/53/UE, limité aux exigences de l'article 3.2, et a délivré le certificat d'examen UE de type n° 21-A731-EMI_C.

Signé par et au nom de:

(date et lieu d'établissement):

(nom, fonction) (signature):

Damien MARC
Président
20/08/2021

